



RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
INTERNATIONAL NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED INTERNACIONAL DE ORGANISMOS DE CUENCA



RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN
AFRICAN NETWORK OF BASIN ORGANIZATIONS
RED AFRICANA DE ORGANISMOS DE CUENCA

ASSEMBLEES GENERALES
DU RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN ET
DU RESEAU DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS

DAKAR (SENEGAL)
03 au 06 NOVEMBRE 2004

FINAL FINAL

RESOLUTIONS FINALES

"L'eau ne connaît pas les frontières"

168 délégués d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'organismes de bassin et d'Organisations internationales venus de **34 pays** :

Afrique du Sud	Algérie	Belgique	Bénin
Botswana	Burkina Faso	Finlande	Canada
Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	France
Etats-Unis	Ghana	Mauritanie	Kenya
Hongrie	Maroc	Sénégal	République du Congo
Mali	Ouganda	Tadjikistan	Wallonie
Niger	Roumanie	Tunisie	
Royaume-Uni	Suisse	Ethiopie	
Suède	Togo		
Tchad	Zimbabwe		

et des Commissions internationales ou des Organismes de Bassins Transfrontaliers du Congo-CICOS, de la Gambie, du Liptako – Gourma, du Niger, de l'Orange, du Sénégal, du Lac Tchad, de la Volta, du Zambèze et de « l'International Joint Commission », se sont réunis à Dakar (Sénégal), du 2 au 6 Novembre 2004, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et à l'invitation du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), en présence des organisations de coopération bi et multilatérales, d'Agences des Nations Unies et de grandes Organisations Non Gouvernementales concernées et avec l'appui de la Coopération française.

Les travaux, qui se sont tenus au centre des conférences de l'hôtel Méridien de Dakar, ont été honorés de la présence effective de plusieurs des ministres chargés de l'hydraulique de la sous région, du président du Conseil des Ministres de l'OMVS, du Premier Ministre du Sénégal, ainsi que de **son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal** et Président en exercice de la conférence des chefs d'Etat de l'OMVS, qui est venu en personne officiellement ouvrir les travaux le 3 Novembre et soutenir les initiatives du Réseau.

PRÉAMBULE

Il a été rappelé que de nombreux organismes représentés sont déjà membres ou observateurs du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), actuellement présents dans 52 pays, qui a été créé en 1994 à Aix-les-Bains, pour permettre la mobilisation de l'expérience concrète et pratique des décideurs et des professionnels des administrations et des organismes concernés, directement responsables de la mise en œuvre effective et efficace de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin ou désireux de la mettre en œuvre, dans leurs pays ou régions respectifs.

Le RIOB est ouvert à tous les organismes compétents qui souhaitent y adhérer et y sont les bienvenus. Commissions Internationales et organismes chargés de la gestion intégrée de bassins versants et aquifères, notamment transfrontaliers, administrations gouvernementales de l'eau des pays concernés et intéressées par la mise en place d'une gestion par bassin, organisations de coopération bi ou multilatérale et Agences des Nations Unies, soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères, en particulier transfrontaliers.

Des Organisations Non Gouvernementales ou des centres de recherche, d'information et d'éducation peuvent aussi s'associer aux activités du Réseau en qualité d'Observateurs.

Le RIOB s'appuie actuellement sur ses Réseaux Régionaux en Afrique, Amérique Latine, Asie, Europe Centrale et Orientale et en Méditerranée, sur le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers et sur le groupe « EURO RIOB » des Organismes de Bassin européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'eau.

Le RIOB se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18).

L'eau, en effet, ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces grands fleuves et aquifères transfrontaliers, les mers intérieures ou les mers internationales, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains.

Une telle gestion intégrée nécessite évidemment, outre de tels accords spécifiques entre les pays concernés, des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance des ressources en eau.

Or, si, depuis plusieurs siècles, d'assez nombreux accords ont été signés entre pays riverains pour assurer la liberté de navigation sur les fleuves transfrontaliers, ou parfois le partage des débits ou la prévention des inondations, ainsi que, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, pour la construction de barrages hydroélectriques, **aujourd'hui il n'existe encore que trop peu d'accords, de conventions ou de traités concernant la lutte contre les pollutions, la gestion des aquifères et a fortiori la gestion intégrée des bassins partagés.**

Cependant plusieurs pays, en liaison avec les organisations et programmes internationaux ont, d'ores et déjà, mis en place, pour certains depuis longtemps, une réelle organisation de bassin et un grand nombre l'envisage.

Si la Directive-Cadre Européenne sur l'eau, en particulier, propose aux Etats membres et candidats à l'Union Européenne de délimiter des « Districts internationaux » dans lesquels un « bon état écologique » devra être atteint pour 2015 et conduit à une harmonisation des pratiques et à l'amélioration des outils de gestion entre Pays riverains, y compris pour ceux qui ne sont pas membres, ou pas encore, de l'UE, la Convention des Nations Unies pour les usages autres que la navigation des bassins internationaux n'a, par contre, toujours pas été ratifiée.

C'est pourquoi, les nombreux participants à la Conférence internationale qui s'est tenue à Thonon-les-Bains (France), les 25 et 26 novembre 2002, sous l'égide du RIOB et à l'invitation de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, ont alors décidé de constituer **« un Réseau informel des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers ».**

Il s'agit de permettre aux responsables et techniciens concernés de mieux se connaître à travers le monde et d'échanger leurs expériences concrètes de terrain, de comparer leurs approches et méthodes et, ainsi, de faciliter la création et le renforcement des organisations les mieux adaptées, pour une nouvelle gestion intégrée des bassins transfrontaliers.

Plusieurs organisations internationales ont fort heureusement, au cours des dernières années, et plus récemment à l'occasion du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg, pris des initiatives pour encourager et faciliter la création de autorités internationales de bassins ou leur renforcement et, de ce fait, génèrent d'importantes coopérations scientifiques, techniques, économiques ou institutionnelles dans cet objectif.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a en particulier appelé l'attention, sur les enjeux d'une meilleure gouvernance des bassins transfrontaliers, des Chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003. Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau.

OBJECTIFS DU RESEAU

Sur la base d'une participation volontaire et libre de ses membres et observateurs, le Réseau se fixe pour objectif, d'aider à la création et au renforcement des organismes de bassin dans le monde.

DES PRIORITES POUR L'ACTION

Outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de plusieurs cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, **les travaux des Assemblées de Dakar ont portés très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 4 ateliers, :**

- 1) statuts et compétences des organismes de bassins transfrontaliers,
- 2) élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin,
- 3) financement des organismes de bassin et de leurs programmes,
- 4) monitoring et systèmes d'information dans la gestion des bassins transfrontaliers.

69 communications ont été présentées durant la réunion de Dakar.

QUESTIONS EVOQUEES

Les principales questions abordées durant ces ateliers et les recommandations des participants sur chacun des quatre thèmes retenus figurent en annexe N° 1 aux présentes résolutions finales.

RESOLUTIONS GENERALES :

D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part, les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans de la mise en œuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

Les organismes participant à la conférence de Dakar ont exprimé leur souhait de continuer d'échanger leurs expériences au travers de quatre activités complémentaires :

- Organisation de réunions régulières, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain.
- Développement d'un site Internet, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet « AQUADOC-INTER » en Europe Centrale et du « SEMIDE » en région méditerranéenne. Ce site Internet commun devra regrouper des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français, liens avec les sites des organismes de bassin). Ce site comprendra aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau mondial.
- Lancement de programmes de formation pour les responsables et personnels des organismes de bassin, en particulier avec le projet « IW – LEARN » soutenu par le GEF.
- Mise au point d'accord de jumelage entre organismes de bassin de différents pays confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet « TWINBASIN » ou d'accords déjà existants.

Les organismes représentés à Dakar ont exprimé leur soutien à des expériences dans des bassins pilotes, tels que celles lancées dans l'Union Européenne pour l'application de la DCE ou dans le cadre de l'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique, par exemple, dans celui du GEF et dans plusieurs pays, de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des bassins pilotes additionnels, pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte de chaque région du monde.

Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste en effet complexe.

□ Pour les bassins transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales ou d'organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Le rôle, les compétences et les moyens des commissions internationales, autorités ou organismes de bassins transfrontaliers existants déjà ont en effet été largement évoqués, ainsi que leurs méthodes de travail qui sont souvent similaires: leur mode de prise de décisions par le consensus, l'appropriation, le dialogue et la compréhension entre partenaires, leur rôle possible de prévention et de régulation des conflits.

Les participants recommandent d'utiliser et de renforcer les structures internationales existantes et d'en créer de nouvelles là où il n'en existe pas encore, en raison :

- des bons résultats déjà obtenus entre pays adhérents à une telle approche,
- du retour d'expérience sur la collecte, l'échange et l'utilisation coordonnée des données utilisées pour évaluer les ressources, les pressions et les impacts.
- de l'intérêt d'une évaluation commune au niveau international des mesures prises dans chaque bassin,
- de la valeur ajoutée, politique, sociale, environnementale, technique et économique, qu'elles apportent, en comparaison avec la prise de mesures isolées,

Le cas des fleuves des grands pays fédéraux peut par certains aspects se rapprocher de celui des bassins transfrontaliers proprement dits.

□ En ce qui concerne les aspects spécifiques de la prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers. Ils appuient la proposition d'initier des échanges entre centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations.

En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

□ La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.

□ Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations est urgente. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective des populations, dont l'adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins, mais qui attendent des résultats concrets.

□ Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.

□ Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les organismes membres du RIOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du Projet « IW - LEARN » avec le soutien du GEF.

EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIEREMENT LE CONTINENT AFRICAIN

➔ Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique. Pour cela ses statuts pourront être adaptés en fonction des besoins, notamment pour renforcer ses liens avec le « NEPAD », l'« AMCOW » et les institutions de coopération économiques régionales.

➔ Le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales et multilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel. En particulier, il propose de constituer et d'animer en son sein un « Comité Technique Permanent » des Organismes de bassins africains, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau et de ceux retenus par le GEF, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique,

➔ Le RAOB propose également d'organiser des stages de formation sur « les six piliers de la GIRE » ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,

➔ Le RAOB souhaite qu'un projet de Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau) puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les méthodes testées avec succès dans le cadre du Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE), s'appuyant sur une unité technique internationale et des Points Focaux Nationaux dans les 27 pays concernés, dont déjà tous les pays d'Afrique du Nord, pourraient être utilement adaptées en Afrique, notamment les interfaces linguistiques en anglais, arabe, français et portugais, dans le cadre d'une coopération permanente avec cet organisme.

Les participants remercient les représentants de la Commission Européenne d'avoir invité le RIOB, comme partenaire des groupes de travail de l'Initiative Européenne sur l'eau, et souhaite que le Réseau International et ses Réseaux Régionaux puissent encore plus être impliqués dans le suivi, l'animation et la mise en œuvre des volets sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et les Bassins Transfrontaliers des composantes pour l'Afrique, l'Europe Orientale et le Caucase, l'Amérique Latine et la Méditerranée.

Les délégués ont remercié le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), les Autorités sénégalaises et la Coopération française, pour avoir initié cette première réunion très fructueuse, pour l'excellente organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Dakar.

Monsieur OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'OMVS, présidera le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine assemblée plénière.

L'Autorité du Bassin du Niger a également bien voulu accepter d'assurer la présidence du RAOB jusqu'à sa prochaine Assemblée Générale.

Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale.

APPROUVE À L'UNANIMITE À DAKAR LE 5 NOVEMBRE 2004.